

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 29-02-2016

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Nathalie DAMIDAUX, Marcel ALGOUD, Jacques L'HUILLIER.

Absents : Valérie EYMARD, Jean-François BOUVAT (pouvoir à Marcel ALGOUD).

A été nommée secrétaire de séance : Francis CHEVREUX

Approbation du procès-verbal du 18/01/2016

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 01/02/2016

Approuvé à l'unanimité.

Date du prochain conseil municipal : Lundi 14 mars 2016 à 19h30

Demande de renouvellement bail commercial de la Luire

Par courrier en date du 01/12/2015 M. Vulliod de la SAS Vercors Legend demande le renouvellement du bail de la grotte de la Luire.

M. le Maire rappelle l'intérêt de ce site touristique et de mémoire. Il fait état des différents aménagements et aides apportés par la commune ces dernières années et reprecise également ses particularités liées à son porche.

Il informe qu'il a rencontré Maître Dieval pour faire un point sur ce dossier et être éclairé sur les demandes faites par M. Vulliod dans son courrier notamment en ce qui concerne les numéros de parcelles concernées par son bail. Il s'avère qu'il n'y a aucune parcelle liée par le bail qui concerne exclusivement l'emprise de la grotte.

Une commission est mise en place pour faire un état des lieux des aménagements existants et réfléchir aux modalités à retranscrire sur le bail en ce qui concerne l'exploitation future. Les membres de cette commission sont Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Nathalie DAMIDAUX, Marcel ALGOUD, Jacques L'HUILLIER.

Maître Dieval est désigné par la municipalité pour établir le futur bail commercial.

Accepté à l'unanimité.

Mise à disposition du local DAH « Ancienne boulangerie »

M. le maire rappelle que la commune loue, depuis le 1^{er} janvier 2016, a Drôme Aménagement Habitat, le local situé au rez-de-chaussée du bâtiment dénommé « Ancienne boulangerie » place du Petit Tonneau.

Ce local est loué (somme annuelle de 2.760 €) pour le mettre à disposition du club des aînés du village « Les Muguets » et de l'association à vocation intercommunal « Vercofil ».

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident de mettre à disposition gratuite (charges comprises) ce local :

- A l'association Vercofil, à compter du 1er mars 2016 et pour une durée de 3 ans renouvelable et autorise M. le maire à signer la convention précisant les modalités de mise à disposition avec cette association, principale utilisatrice.
- A l'association du club Les Muguets, à compter du 1er mars 2016, sans condition de durée ni convention d'utilisation.

Centrale villageoise VercorSoleil

De façon à obtenir les fonds nécessaires à la bonne continuation du projet et assurer une réalisation de qualité sur les 22 toitures concernées à ce jour, cette SAS propose aux collectivités du territoire de prendre des parts d'un montant de 100 € l'une. Cette participation montrerait l'engagement des élus pour ce projet représentatif de la transition énergétique.

C. Morini explique que la CCV propose l'achat d'un certain nombre de parts de façon, ce projet n'ayant pas pu bénéficier de subventions de l'Etat comme ont pu en profiter certaines centrales villageoises, celles-ci n'étant plus accordées pour ce type de prestations.

La CVC étant représentative de notre commune, la municipalité, mettant à disposition la toiture de l'école, décide de ne pas prendre de parts au nom de Saint Agnan.

Dépenses de matériel informatique de l'école en investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de budgétiser en section investissement les achats de matériel informatique réalisés pour l'école et correspondants à la facture du Centre Leclerc SAS Roudaut n° 160000079 du 08/01/2016, payée par mandat administratif n°22 bd2 du 19/01/2016.

Travaux d'aménagement du sentier de la Luire – Demande de subventions

La mise en sécurité du sentier permettant l'accès au Porche de la Luire est urgente, la barrière bois existante étant en très mauvais état.

Un devis a été demandé pour la mise en place d'une nouvelle barrière avec main courante, le tout fixé sur des socles en béton. Celui-ci se monte à 14.882,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ses travaux, dans la mesure d'obtention de subventions, et précise que cette opération sera inscrite au budget primitif 2016. Pour aider au financement de ce projet il sera demandé une subvention exceptionnelle la plus élevée possible auprès de l'état dans le cadre de la Réserve Parlementaire 2016 ainsi qu'une subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur de 30% du montant HT du projet.

Requalification du fond du village avec aménagement d'une place par la démolition d'un immeuble menaçant ruine - Demande de subventions

Suite à une procédure de mise en péril imminent, et après autorisation du TGI de Valence, la municipalité a été autorisée à démolir l'immeuble cadastré section H529.

Des devis ont été demandés. Le montant total des travaux et installations est estimé à 27.484,69 € HT. Une fois les travaux de démolition réalisés, la municipalité souhaite réaménager le lieu et créer des places de parking de façon à rendre le centre du village plus attractif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ses travaux et précise que cette opération sera inscrite au budget primitif 2016 et sollicite une subvention exceptionnelle la plus élevée possible auprès de l'état dans le cadre de la Réserve Parlementaire 2016.

Projet d'installation d'une station météorologique automatique au plateau de Beure

Dans le cadre de la protection des personnes et des biens, la Direction de la Prévention des Risques (DGPR) souhaite implanter un point de mesure météo sur le domaine skiable du Col du Rousset. Météo France est désigné comme le maître d'œuvre de cette opération. Le lieu envisagé se situe sur le plateau de Beure parcelle E479 à une centaine de mètres du restaurant-snack.

C. Morini précise qu'il a rencontré Pascal Brunet par rapport au parc estival du Groupement Pastoral et que celui-ci n'y voit aucun inconvénient dans la mesure où cette station météo sera clôturée.

L'ensemble des élus sont favorables à l'implantation de cette station sous réserve que le raccordement au réseau ERDF nécessaire à son installation soit enfoui, que l'accès au site soit identifié pour éviter tout accident avec les skieurs et que les données soient retransmises via un site extranet à la mairie, comme proposé par Météo France.

Modification partielle du PLU

C. Morini informe que la commune est en attente d'un devis du cabinet d'étude pour la réalisation de cette modification.

Celle-ci est composée de 3 types de demandent :

Pour des activités agricoles qui ont besoin de zones A

Pour enlever un emplacement réservé situé au hameau de Rousset

Pour mettre en zones constructibles des zones autres. Il est précisé que, renseignements pris, la modification d'un PLU ne peut en aucun cas porter atteinte aux zones A et N. Pour changer ces zones A ou N en zones constructibles il faudrait faire une révision du PLU qui est beaucoup plus lourde comme procédure.

Questions diverses

Hameau des Trucs : Suite à un problème d'insalubrité dû à l'amoncellement de purin et de fumier dans une dépendance et après de nombreux avertissements faits auprès du propriétaire des animaux, le

problème n'est toujours pas réglé à ce jour. La municipalité se verra donc contrainte d'alerter les services concernés.

Numérotation postale : La législation oblige les communes de plus de 2000 habitants de nommer toutes les voies (rues, places ...), de faire un numérotage métrique des habitations et lieux d'activités. La dénomination des rues et installation des plaques sont compétence du conseil municipal.

Les communes de Vassieux, St Martin et St Julien vont se lancer dans cette procédure et demande à notre collectivité si elle souhaite profiter de ce regroupement pour faire de même. Le coût pour une commune de notre taille est d'environ 5.400 € HT avec une participation de 50% du Département. Avec une mutualisation de commande cela permettrait de réaliser une économie d'environ 20%. Après débat, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaitent pas lancer cette procédure pour le moment.

Manifestation culturelle : Yves Baudrier informe qu'un « Festival du documentaire » voit le jour. Une projection aura lieu dans chaque commune. Pour St Agnan ce sera le 02/04 à 14h30. Les entrées sont gérées par une association de chaque village, pour notre village ce sera Saint Agnan Animation.

Commune nouvelle : Marcel Algoud fait remarquer que dans le cadre d'une création de Commune Nouvelle un problème se pose en ce qui concerne les forêts communales car elles sont automatiquement transférées. La commune perd donc la gestion de son patrimoine forestier.

Hameau de Rousset : Jacques L'Huillier informe que les habitants de Rousset souhaitent mettre en place un four à pain collectif et villageois dit four « banal ». Un emplacement est à définir de façon à ne pas déranger pour le déneigement et autres.

Le devenir de toilettes publiques à Rousset est également soulevé car ces installations nécessitent la mise en place d'un système d'assainissement adéquate.

CCV : Francis Chevreux informe que l'ONF a la possibilité de récupérer une bascule pour peser le bois pour la mettre sur le site de Vassieux par rapport à la plateforme bois. Se pose le problème du terrain. La CCV ne pouvant trouver de solution, l'ONF devra essayer de réfléchir seul pour pouvoir l'installer.

Le Collet : Nathalie Damidaux demande ou en est la réflexion sur la mise en place d'un petit carrefour qui permettrait de mettre en sécurité l'accès au hameau. Christophe Morini a rencontré les propriétaires du terrain qui ne souhaitent pas en céder une partie. Cet aménagement ne pourra donc pas être réalisé.

Affouage : Christine Cottin informe qu'elle a eu de nombreuses remarques de citoyens au sujet de l'affouage. Il est rappelé que l'affouage n'est pas un droit pour les habitants, c'est une possibilité donnée par la commune et non une obligation. Malgré notre commune riche en bois, les parcelles pouvant être consacrées au bois d'affouage sont épuisées et doivent se renouveler. L'ONF ne peut à ce jour désigner des produits destinés à l'affouage, si tel était le cas cela viendrait à l'encontre d'une bonne gestion du patrimoine forestier communal.

Séance terminée à 22h45.